

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNEE 1952**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 13 février 1952.** — *Présidence de M. Méric, vice-président.* — La commission a procédé à l'élection de son Président, en remplacement de M. Georges Laffargue, devenu Secrétaire d'Etat au Budget et à la Réforme fiscale.

MM. Longchambon et Rochereau étaient candidats.

Le vote, à bulletins secrets, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	26
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue .....	13

Ont obtenu :

M. Rochereau..... 19 voix.

M. Longchambon..... 6 voix.

M. Rochereau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

De ce fait, le poste de vice-président devenu vacant a été attribué, par acclamations, à M. Bardon-Damarzid.

*Présidence de M. Rochereau, président.* — Après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils avaient bien voulu lui témoigner, le Président a fait procéder à la désignation de rapporteurs.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Naveau, du projet de loi (n° 881, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'artisanat ;

— M. Brousse, de la proposition de loi (n° 909, année 1951), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 12 de la loi du 7 mai 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation ;

— M. Jacques Gadoin, du projet de loi (n° 18, [année 1952], adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le délai prévu à l'article 5 de la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 tendant à interdire le système de ventes avec timbres-primés.

Puis, la commission a entendu un exposé de M. Longchambon, rapporteur pour avis, sur le projet de loi (n° 817, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission a mandaté M. Longchambon pour assister à la réunion commune des rapporteurs de ce texte, à charge pour lui de présenter des réserves relatives aux répercussions possibles du pool charbon-acier sur l'équilibre économique de la Métropole et des territoires d'outre-mer.

Enfin, elle a chargé M. Jacques Gadoin de lui exposer, lors de sa prochaine réunion, les conséquences de la politique actuelle de restrictions de crédit sur l'économie du pays.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 13 février 1952.** — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission, poursuivant l'étude du traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier, a entendu un exposé de M. André Philip, rapporteur du traité devant le Conseil économique.

M. André Philip, après avoir rappelé les problèmes qui, de toutes façons, se posent à l'industrie du charbon et de l'acier en France, a souligné qu'à son avis la Communauté européenne du charbon et de l'acier devait être un instrument efficace pour résoudre les principales difficultés auxquelles se heurte l'économie française, à condition que l'effort d'investissement soit poursuivi.

Il a rappelé les conditions dans lesquelles le vote est intervenu au Conseil économique, où une importante majorité s'est dégagée en faveur de ses conclusions.

Répondant à des questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Armengaud, Brizard, Carcassonne, de Maupeou, Marius Moutet, Georges Pernot et le Président, M. André Philip a précisé qu'à son avis la collaboration de la Grande-Bretagne avec les organismes de la Communauté deviendrait rapidement de plus en plus étroite et que la création d'une monnaie de compte européenne se révélerait indispensable.

Le Président a remercié M. André Philip de l'exposé qu'il a bien voulu venir faire devant la commission, exposé qui révèle une connaissance parfaite des questions complexes relatives au traité.

## DÉFENSE NATIONALE

**Jeudi 14 février 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Giacomoni a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 44, année 1952), relative à la commémoration du centenaire de la création de la Médaille militaire.

La commission a procédé à un échange de vues sur le projet de rapport pour avis de M. de Maupeou sur le projet de loi relatif à la ratification du traité instituant un pool charbon-acier. Elle

a décidé de proposer, comme la commission des finances, l'adoption de la procédure prévue par l'article 61 du règlement et de demander l'ajournement du débat sur certains articles du traité, pour obtenir des garanties sur le maintien du contrôle des fabrications allemandes, la permanence de la dissémination des industries françaises d'armement, l'augmentation des investissements permettant l'exploitation des richesses minières de la métropole et de l'Union française et l'engagement de consulter le Parlement préalablement à la prise de position du représentant français au Conseil, dans le cas de l'extension du marché commun à de nouveaux produits.

M. Barré, au cours de l'échange de vues, a demandé à ses collègues de garder présent à l'esprit que la Haute Autorité aura, avant tout, une mentalité « européenne » qui restera « européenne » dans les questions de défense et M. de Maupeou a regretté que le Parlement français paraisse en ce moment avoir un complexe d'infériorité, tout à fait injustifié, en face de l'Allemagne.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 13 février 1952.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur la mission d'enquête qu'elle se propose d'effectuer en mars prochain sur le problème scolaire en Algérie. Elle a arrêté son programme de visites et d'études et désigné les membres de sa délégation qui comprendra : M. Bordeneuve, président, MM. Bertaud, Cayrou et Lamousse.

## FINANCES

**Mardi 12 février 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Sur le rapport de M. Jean Berthoin, rapporteur général, la commission a décidé d'émettre un avis favorable à un projet de décret relatif au régime fiscal des Départements d'outre-mer.

Elle a ensuite poursuivi la discussion du projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Au terme d'un débat auquel ont participé notamment MM. Armengaud, Jean Berthoin, rapporteur général, Courrière, Debû-Bridel, Maroger, Primet, Alex Roubert, président et Walker, la commission a adopté, après un vote par appel nominal, et par 20 voix contre 8 et une abstention, les conclusions de son rapporteur, M. Maroger, tendant à faire opposition à l'article 54 du traité et au § 8 de la Convention transitoire dans les conditions prévues à l'article 61 du Règlement. Ont voté pour : MM. Alric, Armengaud, Avinin (délégué M. Litaise), Bolifraud (suppléé par M. Guiter), Chapalain (délégué M. Guiter), Clavier, Debû-Bridel, Fléchet, J.-M. Grenier, Lieutaud (délégué, M. Debu-Bridel), Litaise, Maroger, Marrane, Jacques Masteau (délégué M. Pellenc) de Montalembert, Pellenc, Primet, Rogier, Saller (délégué M. Clavier), Schlafer.

Ont voté contre : MM. Auberger (suppléé par M. Pic), Boudet (délégué : M. Walker), Courrière, Lamarque (délégué : M. Alex Roubert), Minvielle (délégué : M. Pic), Pauly (délégué : M. Courrière), Alex Roubert, Walker.

S'est abstenu : M. Jean Berthoin.

Elle a également suivi son rapporteur qui lui proposait d'inviter le Gouvernement à engager des négociations en vue d'aboutir à un acte fixant le statut de la Sarre.

M. Minvielle a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe de la Radiodiffusion et de la Télévision françaises.

**Mercredi 13 février 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Poursuivant, au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, l'examen pour avis du traité instituant le pool charbon-acier, la commission a adopté, sur la proposition de M. Armengaud, une nouvelle rédaction de l'article 2, ainsi conçue :

« Le Gouvernement devra : 1° Prendre toutes mesures assurant la continuité des travaux d'investissement des Houillères de France et de la sidérurgie française prévus au Plan de modernisation et d'équipement et déposer dans un délai de quatre mois à dater de la promulgation de la présente loi des projets de loi constituant un programme d'investissements à engager dans les industries visées au traité.

« Ces projets de loi assureront, en attendant la mise en œuvre par la Haute Autorité des mécanismes susceptibles de concourir à leur financement définitif, le préfinancement des travaux neufs qui, en fonction de leur rentabilité ainsi que de leur rendement optimum aux points de distribution, permettront de développer la production charbonnière et sidérurgique, la cokéfaction des charbons lorrains, l'électrification des voies ferrées et le développement des voies navigables et apparaîtront indispensables pour mettre l'industrie française du charbon et de l'acier dans des positions concurrentielles ».

« 2° (Conforme au paragraphe 2° voté par l'Assemblée nationale) ».

Un débat s'est ensuite ouvert sur un amendement de M. Armengaud prévoyant diverses mesures tendant à placer les industries françaises du charbon et de l'acier dans des conditions comparables à celles des industries concurrentes les plus favorisées de la Communauté. Y ont pris part notamment : MM. Armengaud, Chapalain, Maroger, Primet, Saller, Alex Roubert et Walker.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté un article 2 bis (nouveau), résultant de l'adoption d'un sous-amendement de M. Saller à l'amendement de M. Armengaud et des § 4° et 5° de l'article 2 voté par l'Assemblée nationale. Ce texte est ainsi conçu :

« Le Gouvernement de la République devra :

« 1° Dans un délai de quatre mois : a) déposer devant le Parlement un projet de loi alignant, pour tous les emprunts contractés par les entreprises sidérurgiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et la date de ratification du traité, les conditions de prêt sur celles qui ont été consenties aux entreprises nationalisées ;

« b) prendre toutes dispositions utiles pour placer les industries françaises du charbon et de l'acier dans des conditions comparables à celles des industries concurrentes les plus favorisées de la Communauté, en ce qui concerne les charges fiscales, les tarifs de transport et les tarifs de l'électricité ;

« 2° Accorder aux industries du charbon et de l'acier, en tant que de besoin, les aides provisoires dans les cas prévus par l'article 67 du traité ».

Elle a également adopté deux articles nouveaux, l'un tendant à créer à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République une sous-commission chargée de suivre la mise en œuvre du traité, l'autre prévoyant que l'accord sur les décisions prévues aux articles 81 et 98 du traité (extension du champ de la Communauté) ne pourra être donné par le représentant de la France au Conseil spécial des Ministres s'il n'y est autorisé par une loi.

Enfin, il a été décidé, afin de coordonner les observations de la commission sur le traité, qu'il serait fait également opposition dans le cadre des dispositions de l'article 61 du Règlement, à l'article 79 du traité (statut de la Sarre).

M. Emilien Lieutaud a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 58, année 1952), portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.

#### FRANCE D'OUTRE-MER

**Judi 14 février 1952.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a consacré sa séance à la discussion du rapport de M. Razac (présenté par M. Vauthier) sur la proposition de loi (n° 908, année 1951) relative à l'heure de la reprise du travail du vendredi après-midi pour les musulmans des Territoires d'outre-mer, du Cameroun et du Togo.

Après interventions de MM. Durand-Réville, Dia, Coupigny, Franceschi et Charles-Cros, la commission a modifié le texte de la proposition de loi, en y incluant une clause qui prévoit la récupération des heures accordées aux musulmans le vendredi pour leur permettre de participer aux cérémonies de leur culte.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Judi 14 février 1952.** — *Présidence de M. Muscatelli, vice-président.* — La commission a nommé :

— M. Enjalbert, rapporteur du projet de loi (n° 51, année 1952) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie) ;

— M. Schwartz, rapporteur de la proposition de loi (n° 52, année 1952) tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, de certains agents de l'Etat ;

— M. Lodéon, rapporteur de la proposition de loi (n° 59, année 1952) tendant à refuser l'homologation de la décision n° 51-A-17 votée par l'Assemblée Algérienne au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1951, relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains, et à déterminer les éléments de la rémunération des fonctionnaires algériens.

### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 14 février 1952.** — *Présidence de M. Pouget, président.* — La commission a adopté, à l'unanimité, les rapports favorables de M. Bertaud :

a) sur le projet de loi (n° 825, année 1951) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant le service des Postes, Télégraphes et Téléphones ;

b) sur sa proposition de résolution (n° 27, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à commémorer avec le maximum d'éclat le 25<sup>e</sup> anniversaire de la tentative de traversée de l'Atlantique-Nord par l'équipage Nungesser et Coli.

M. Pic, ancien rapporteur du projet de loi (n° 49, année 1952) concernant la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord, a été de nouveau désigné pour remplir cette fonction, à la suite d'une demande de seconde délibération formulée par M. le Président de la République.

M. Pouget a suggéré à ses collègues de préparer l'organisation du débat sur sa question orale relative à la politique actuelle du Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme dans le domaine routier, auquel MM. Bertaud, Boisrond, Bouquerel, Hébert et de Menditte avaient précédemment demandé à participer.



Le Président a développé ses vues personnelles sur ce problème français, en insistant sur la nécessité de ne pas affecter la presque totalité du produit des taxes sur les carburants à des travaux somptuaires, comme le Tunnel sous le Mont-Blanc, mais bien plutôt — comme l'avait suggéré M. Baylot, Préfet de police, lors de son audition — à l'aménagement immédiat de la voirie parisienne.

Il a terminé en attirant l'attention de ses collègues sur divers points de sa question orale et, notamment, sur l'aménagement de la signalisation, les contrôles technique des véhicules et médical des chauffeurs, l'observation stricte des dispositions du Code de la route, l'éducation des automobilistes et des piétons, l'établissement d'un casier judiciaire des conducteurs.

M. Aubert a présenté quelques observations relatives au fonds d'investissement routier, en insistant sur le fait que les « grands travaux » réalisés jusqu'ici en France avaient un effet psychologique considérable sur les touristes étrangers visitant notre pays.

MM. Bertaud, Bouquerel, Chambriard, Giauque et Robert ont posé différentes questions au Président, relatives à la réglementation de la vitesse dans les agglomérations et M. Bouquerel a insisté sur le problème posé par la difficulté de l'élargissement des grandes routes françaises.

Enfin, le Président a suggéré à ses collègues d'entendre M. Bichet, rapporteur du projet de loi sur la coordination du rail et de la route à l'Assemblée nationale et M. Antoine Pinay, ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur cette importante question.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 14 février 1952.** — *Présidence de M. Emilien Lieutaud, président.* — Après un exposé de M. Chazette sur la situation du cinéma et sur la crise qu'il subit, la commission a décidé de nommer une sous-commission pour étudier les mesures propres à remédier aux difficultés que connaît cette industrie et pour obtenir des précisions sur l'utilisation des fonds perçus au titre

de la loi d'aide au cinéma ; ont été désignés comme membres de cette sous-commission : M<sup>me</sup> Roche, MM. Ernest Pezet, Chazette, Gaspard et Jacques Destrée.

M. Debû-Bridel a fait connaître les raisons qui l'ont incité à déposer sa question orale avec débat au sujet de la situation alarmante de plusieurs studios parisiens.

Un échange de vues a eu lieu ensuite entre MM. Charlet, Gaspard, Lamousse et le Président qui se sont tous déclarés d'accord sur la nécessité du vote rapide d'un statut pour la radio.

Une sous-commission, composée de M<sup>me</sup> Roche, MM. Poisson, Charlet, Lamousse, Gaspard, Debû-Bridel et Fleury a été chargée de suivre cette question.